

Vérificateur général—Loi

● (1650)

M. l'Orateur: Je déclare la motion n° 7 rejetée.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-20 concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes dont le comité permanent des comptes publics a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avec la permission de la Chambre, maintenant.

M. Andras propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: . . . je rappelle à mes collègues que je ne me lève pas pour parler du bill sur la conversion au système métrique, mais d'une mesure législative tout aussi importante. Je me réjouis de pouvoir prendre la parole à l'occasion de la troisième lecture de cette mesure législative importante, surtout étant donné qu'elle est attendue depuis longtemps et deviendra bientôt loi. Nous avons attendu qu'elle soit présentée; et maintenant qu'elle a été débattue, nous espérons qu'elle aura bientôt force de loi.

Ce bill a connu une longue période de gestation et l'on ne devrait pas oublier les années d'indifférence de la part du gouvernement à l'égard du bureau du vérificateur général du Canada, même en ce moment. Il est juste de dire que les protestations du public, le travail de l'opposition et celui des professionnels de la vérification ont constitué autant de pressions exercées sur le gouvernement qui ne s'embarrassait guère de savoir comment l'argent des contribuables était dépensé et administré au cours des dernières années. Nous nous réjouissons donc de voir parvenue en dernière lecture avant l'adoption cette loi qui vise à mieux définir le mandat en vertu duquel le vérificateur général doit travailler et établir plus clairement son autorité et ses pouvoirs.

Sans aucun doute, le bill C-20 constitue une amélioration considérable par rapport aux dispositions actuelles de la loi sur l'administration financière qui fixent le mandat, les tâches et les objectifs du vérificateur général. Notre vérificateur général actuel, M. Jim Macdonell a exprimé sa satisfaction devant ce bill, allant même jusqu'à le traiter de Magna Carta de son bureau. Il ne saurait mieux manifester son approbation. Mais il existe certains dangers dont je veux vous entretenir.

● (1700)

Je crois qu'on a accordé plus d'importance à ce projet de loi qu'il n'en méritait et c'est un danger. Tenter de laisser croire que ce bill est une panacée pour reprendre le contrôle des dépenses du gouvernement canadien serait illusoire et, je dirais même, mensonger. Je suis sûr que mes collègues conviendront avec moi que bien des choses restent sans réponse, inachevées ou tout simplement oubliées, en ce qui a trait au rétablissement du contrôle parlementaire, à la gestion financière et à la responsabilité financières.

A ce propos, j'aimerais parler aujourd'hui pas tant du contenu du bill que de ce qui y manque. Les omissions, et ce qu'elles supposent, sont à mon avis plus essentielles encore pour la reprise du contrôle tout entier des deniers publics que les dispositions du bill. Bien sûr, seul le temps jugera de la valeur de ce bill, comme c'est le cas pour tout autre bill. Je crois qu'il est quelque peu regrettable que le bill C-20 soit étudié au moment où la Commission royale sur la gestion et la responsabilité financières attaque l'essentiel de ses travaux, alors que ses études ne sont pas encore terminées et que nous ne sommes pas encore sûrs du moment où elle en fera rapport.

Je trouve également dommage que nous étudions cette mesure alors que nous savons que le gouvernement prépare une nouvelle loi sur les sociétés de la Couronne dont les députés n'ont pas encore entendu parler. Cette loi est préparée en secret. Je crois qu'il nous aurait été très utile de connaître au moins une partie de son contenu et même les recommandations de la Commission royale d'enquête pour étudier une mesure aussi importante que celle-ci.

Même si de ce côté-ci nous appuyons l'objet principal du bill C-20, cela dépend de deux facteurs que je viens de mentionner, à savoir la nouvelle loi qui sera présentée plus tard et les recommandations de la Commission Lambert. Nous estimons que les changements apportés au bill peuvent être très utiles et nous voulons donc nous réserver la possibilité de demander au gouvernement qu'il apporte les changements nécessaires à la loi sur le vérificateur général en attendant d'être fixés sur ces deux questions.

Le débat qui a eu lieu à l'étape du comité a montré que les députés de tous les partis s'inquiétaient beaucoup des relations du vérificateur général avec les sociétés de la Couronne. Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a refusé des changements qui auraient renforcé la loi à cet égard parce qu'il prétendait que les nouvelles modifications à la loi sur l'administration financière permettaient de régler ces questions. Nous estimons en ce qui concerne les relations du vérificateur général avec les sociétés de la Couronne que la loi ne lui offre peut-être pas les moyens voulus pour régler les questions relatives au contrôle et à la gestion financière des sociétés de la Couronne. Il peut seulement compter sur le président du Conseil du Trésor pour qu'il s'en occupe à une date non spécifiée.